



CDEN du 04 février 2019



Déclaration FSU

Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Lors du CDEN précédent en date du 13 décembre 2018, la FSU avait exprimé l'impérieuse nécessité d'une carte scolaire ambitieuse pour la rentrée 2019 afin d'être à la hauteur des enjeux du moment. Par bien des moyens différents, nos concitoyens comme nos collègues expriment leur désir de rupture avec les politiques d'inspiration néolibérales qui n'ont eu de cesse de remettre en cause le modèle social français et en particulier la place des services publics dans ce modèle. Ces services publics et au premier rang l'Ecole, sont au coeur du projet républicain soucieux de former des citoyens et de réduire les inégalités par l'ascension sociale que l'Ecole permet. Aujourd'hui, dans la plupart des territoires, l'Ecole c'est aussi le premier, la porte d'entrée vers les autres services publics...Mais c'est aussi bien souvent le dernier service public qui se retrouve alors contraint de pallier l'absence, la disparition de tous les autres. Au moment où s'exprime un fort désir d'égalité, il convient donc d'être particulièrement vigilant et attentif au devenir des écoles comme des collèges et des lycées du département.

Premier Degré

Dans le premier degré, l'orientation nationale des dédoublements en CP et CE1 des zones d'éducation prioritaire nécessite 25 moyens. La dotation départementale de 9 postes apparaît très insuffisante au regard de ces choix. Les ouvertures nécessaires dans les écoles, déjà sous tension, ne pourront toutes se faire. D'autre part, cette dotation insuffisante conduit à la fermeture de près de 30 classes.

Les chiffres des seuils utilisés aujourd'hui pour pratiquer des ouvertures ou des fermetures apparaissent fort désuets. Ils ne prennent pas en compte :

- l'évolution de l'école, appelant à davantage de différenciation,
- l'évolution des caractéristiques sociales et familiales pour des écoles hors label « éducation prioritaire » qui doivent intégrer une grande diversité de situation des publics accueillis,
- mais également l'évolution à la baisse d'un certain nombre de services sociaux.

Pour toutes ces raisons, les seuils doivent être repensés à la baisse, tant en élémentaire qu'en maternelle. Par ailleurs, les seuils ne peuvent se résumer à la moyenne par classe à l'heure de l'école inclusive. Les élèves relevant des dispositifs ULIS et DAME, intégrés dans les classes, ne sont pas des élèves factices et doivent être pris en compte pour le calcul des effectifs.

Les orientations ministérielles doivent bénéficier à l'ensemble des élèves.

La FSU 28 milite pour cette école plus juste pour tous.

La direction d'école, qui, nous le rappelons est l'affaire des équipes et des écoles, ne doit pas faire les frais de budgets contraints. Elle ne reçoit pour le moment aucune dotation exceptionnelle pour fonctionner dans le cadre actuel et ne se donne également aucune perspective d'amélioration. Cette absence d'ambition se retrouve également par une absence de moyens supplémentaires alloués au remplacement ou aux RASED. Dans ce contexte où l'école doit toujours faire plus et mieux avec toujours moins, ne nous étonnons pas que la profession soit de moins en moins attractive. Sortir de cette ornière demandera des choix politiques courageux tant sur les moyens que sur le niveau de rémunération des personnels.

Second Degré

Le second degré souffre également du même manque d'attractivité en raison de la dégradation continue des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels. L'augmentation des effectifs par classe est à nouveau prévue pour la rentrée 2019. Cette dégradation touchera particulièrement les collèges défavorisés, c'est-à-dire de l'éducation prioritaire, où en moyenne le nombre d'élèves par classe augmente de 0,25 passant

de 22,18 à 22,43 élèves par classe soit bien au dessus des 20élèves par classe que nous revendiquons pour cette catégorie d'établissement. De plus, la répartition de la dotation départementale a oublié de doter le collège Jean-Moulin à Chartres, alors que sa fermeture transitoire, réclamée par le Conseil Départemental, ne répond à aucun impératif d'amélioration du service public mais simplement à un calendrier politique. La FSU continue de demander le transfert de murs à murs de ce collège et donc à refuser la désaffectation du site actuel à la rentrée 2019.

Les lycées sont également particulièrement touchés car ils doivent affronter la mise en place des réformes du lycée, du bac, de la voie professionnelle, de l'orientation. Ces réformes, avec une dotation de 15 postes en moins pour seulement 15 élèves de moins dans notre département, ne peuvent cacher que leur principal objectif est de permettre la suppression de postes.

Alors, pour affronter les réels défis que sont la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire, seuls sont proposés des dispositifs périphériques au temps de classe. Cela n'est pas à la hauteur des enjeux d'une société qui s'est notamment donnée comme objectif d'augmenter le taux de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Nous sommes particulièrement inquiets des conséquences qu'auront les réformes du lycée et de l'orientation sur cette poursuite d'étude, surtout lorsque les CIO sont profondément remis en cause et que le travail des Psy-En est si profondément perturbé et doit faire face à la pression des régions qui cherchent à récupérer cette compétence. Ces pressions ont en commun une conception adéquationniste de l'orientation que nous combattons tant elle s'oppose à nos principes ainsi qu'aux attentes, aux aspirations et aux dispositions des jeunes.

Depuis deux ans, dans dix collèges « pilotes », le Conseil Départemental a mis en place une expérimentation consistant à intégrer la part « équipements sportifs » dans la dotation de fonctionnement de ces établissements. Or la politique budgétaire du CD, qui cherche à faire des économies de fonctionnement, tend à rogner sur l'utilisation des installations sportives. En conséquence, les équipes pédagogiques se voient inciter à réduire leur utilisation des installations soit en n'occupant plus certaines installations soit en réduisant le temps de pratique. C'est inadmissible car cela se fait aux dépens des programmes nationaux et surtout aux dépens des apprentissages de nos élèves. L'EPS ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire !

Pour éviter les écueils évoqués précédemment, il convient d'être à l'écoute et d'entendre ce qu'expriment les représentants des personnels. Or, si nous pouvons saluer l'écoute des services académiques dans notre département, nous déplorons qu'ils n'en soient pas de même au niveau national où, malgré les expressions répétées et unitaires des organisations syndicales, le gouvernement et le ministre s'entêtent à porter des politiques très largement refusées par la communauté éducative. Il en va ainsi des évaluations de CP ou des réformes du lycée, du bac, de la voie professionnelle, de l'orientation. Nous regrettons que, bien que très largement rejetées, ces réformes ne soient pas abandonnées ou au moins reportées pour prendre le temps d'intégrer les propositions des représentants des personnels. Comment imaginer, par exemple, mettre en œuvre des programmes comme ceux de certaines matières du lycée qui n'ont reçu aucune voix favorable lors de leur présentation au Conseil Supérieur de l'Education ?

Enfin, nous regrettons que les collectivités locales ne soient pas elles aussi davantage à l'écoute des représentants des personnels par exemple lorsqu'elle porte un projet de construction de lycée ou de rénovation du parc informatique des collèges. Comment peut-on prétendre pratiquer « la démocratie permanente » sans prendre en compte l'avis des représentants des personnels ? Nous espérons que ce CDEN lors duquel nous avons demandé la mise à l'ordre du jour du PPI dans les collèges puisse être le lieu de cette écoute.